

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet Roques et RFF

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Cogedim Aquitaine-Pays Basque

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Andrès BOROS, directeur général

RCS / SIRET

3 8 8 | 6 2 0 | 0 1 5 | 0 0 0 6 4

Forme juridique snc

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement, y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Aménagement sur un terrain d'assiette d'une superficie de l'ordre de 3 hectares de 26 675 m ² de surface de plancher de logements (394 logements) et de 3 142 m ² dédiés aux activités commerciales ou de bureaux soit une surface de plancher de 29 817 m ² au total. Compte tenu de ses caractéristiques, le projet étudié est soumis à examen au cas par cas au titre de la rubrique 39 de l'annexe à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un ensemble immobilier de 394 logements (26 675 m² de SDP) dont :

- 11 807 m² de SDP de logements libres ;
- 5 716 m² de SDP de logements en accession abordable ;
- 9 151 m² de SDP de logements en social.

Il est par ailleurs prévu la création de 3 142 m² de SDP dédiés aux activités commerciales ou de bureaux et la construction de 3 parkings silo pour 403 places.

Le site RFF se présente comme une friche qui ne nécessitera pas de travaux de démolition.

Sur le site Roques (parc d'activités), les bâtiments existants seront démolis

4.2 Objectifs du projet

La construction de logements permet de répondre aux objectifs de densification et de démographie portés par Bordeaux Métropole. Le projet s'inscrit dans les objectifs du Programme d'Orientations et d'Actions (POA) Habitat de Bordeaux Métropole qui vise notamment :

- un développement démographique permettant à l'agglomération de poursuivre sa croissance et de maintenir sa place dans l'aire urbaine ;
- le recentrage du développement urbain.

Ainsi, sur la commune de Bordeaux, les besoins annuels en logements sont évalués à 3 000 dont 1 000 logements locatifs conventionnés et 600 logements en accession abordable.

Proposant une offre de logements diversifiée, le projet d'aménagement porté par COGEDIM s'inscrit dans les objectifs de la politique urbaine de la métropole bordelaise, fixés dans le POA Habitat du Plan Local d'Urbanisme 3.1 actuellement en vigueur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

A ce stade du projet, aucun phasage précis n'est prévu pour les travaux. Les travaux sont classiques et consisteront en :

- la déconstruction des bâtiments présents au droit du site Roques ;
- la mise en oeuvre des fondations des constructions ;
- la construction des différents bâtiments ;
- la mise en place des voiries ;
- la création des espaces verts.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La taille moyenne des ménages est de 1,8 personnes à Bordeaux d'après l'INSEE. Sur cette base et en considérant la construction de 394 logements, environ 720 habitants supplémentaires sont attendus. Dans sa phase d'exploitation, le projet connaîtra donc la vie classique d'un ensemble de logements : vie des résidents sur le site, déplacements depuis les logements vers les lieux de travail, de loisirs, et inversement, production de déchets, d'eaux usées, consommation d'eau potable, etc. Les activités de commerces et de bureaux prévus généreront des incidences globalement similaires.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette	Environ 3 hectares
394 logements	26 675 m ² de SDP
Commerces et bureaux	3 142 m ² de SDP
Parkings silo	403 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

54 quai de Brazza
33000 BORDEAUX

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 32' 55" 84 Lat. 44° 51' 17" 33

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Le projet prévoit la démolition des bâtiments actuellement présents au droit du site Roques (parc d'activités).

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type I la plus proche est localisée à environ 1,5 km au nord-est (Coteaux de Lormont). La ZNIEFF de type II la plus proche est localisée à environ 1 km à l'est (Coteaux de Lormont, Cenon et Floirac).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Bordeaux n'est pas située en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche est localisée à environ 16 km au nord-ouest (site d'Azuré de la Sanguisorbe de Lesqueblanque).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Bordeaux n'est pas concernée par la Loi Littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé au sein d'un parc national, d'un parc naturel marin, d'une réserve naturelle (nationale ou régionale), d'une zone de conservation halieutique ou d'un parc naturel régional.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nouveau Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Gironde a été approuvé le 17/11/2015. Il porte sur les voies routières supportant un trafic annuel > 3 millions de véhicules et ferroviaires dont le trafic annuel est > 30 000 passages soit : RN10, 89, 230, 250 et 524 - A10, 62, 89, 63, 630, 631 et 660 et réseau ferroviaire entre la gare Bordeaux-Saint-Jean et la limite du département de la Dordogne et entre Bordeaux et la bifurcation avec la ligne Lamothe-Arcachon.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est localisé à quelques mètres du bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO : Port de la Lune. 5 bâtiments remarquables sont situés dans un rayon de 1 km, le plus proche étant localisé à environ 150 m du site étudié. Les monuments historiques les plus proches sont localisés à environ 1 km. Le site d'implantation du projet n'est pas recoupé par leurs périmètres de protection.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site RFF correspond à une parcelle remblayée. Le site Roques est entièrement imperméabilisé et n'est donc pas susceptible d'accueillir des zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bordeaux est concernée par un plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) approuvé le 7 juillet 2005 et en révision depuis le 2 mars 2012. Le site d'étude se situe pour partie en zone rouge hachurée bleue (zone urbanisable avec prescriptions). Ce zonage correspond à un aléa qualifié de faible d'après les cartographies préfigurant le futur PPRI (novembre 2015). La commune de Bordeaux n'est pas concernée par un plan de prévention des risques technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les investigations réalisées par BURGEAP en juin 2016 sur le site RFF ont mis en évidence un dépassement du bruit de fond en métaux lourds sur la quasi-totalité des remblais ainsi que, ponctuellement, dans les sols naturels sous-jacents. Des hydrocarbures ont été trouvés dans les sols à proximité de 2 cuves aériennes sur bac de rétention bétonné. Sur le site Roques, la présence quasi systématique de remblais s'accompagne de la présence de métaux et ponctuellement de composés organiques.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Bordeaux est concernée par une zone de répartition des eaux pour l'aquifère "Oligocène à l'ouest de la Garonne", la cote de référence se situant au niveau du sol.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé dans le périmètre de protection rapproché d'un captage destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle. Les ouvrages de ce type les plus proches sont identifiés à environ 700 m du site étudié.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est localisé à environ 1,5 km au sud-est (Coteaux boisés de Floirac).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet étudié est localisé à environ 120 mètres du site Natura 2000 "La Garonne" codé FR7200700.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche (Domaine de Camparian) est localisé à environ 1,5 km au sud-est du projet étudié.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La construction d'un parking semi-enterré sur le site Roques pourra nécessiter des pompages pour la mise à sec de la fouille (volume de quelques milliers de m ³ au maximum). Compte tenu de la faible profondeur du niveau semi-enterré, le milieu potentiellement concerné par ces prélèvements est la nappe contenue dans les remblais.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le niveau semi-enterré est susceptible de recouper la nappe des remblais en période de hautes eaux. Les modifications prévisibles sur cette masse d'eau souterraine consistent en une légère rehausse du niveau piézométrique à l'amont hydrogéologique de la structure enterrée, et une baisse à l'aval.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les opérations de terrassement engendreront un volume de déblais supérieur au volume de remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les opérations de terrassement engendreront un volume de déblais supérieur au volume de remblais.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude ne présente pas de milieux naturels particuliers et ne participe pas à une continuité écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le statut de protection de la zone Natura 2000 "La Garonne" repose sur la présence d'espèces d'intérêt communautaire (9 espèces de poissons et 1 espèce de plante). Compte tenu de la distance tampon entre la Garonne et la parcelle d'aménagement, l'opération ne présente pas d'emprise directe sur les habitats naturels des bords de Garonne, notamment les stations d'Angélique des estuaires (plante participant au classement en zone Natura 2000), ni sur la faune piscicole.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'arrivée de nouveaux habitants s'accompagnera de nouvelles sources de bruit : bruit de voisinage, circulation des véhicules des résidents et des visiteurs, etc. La proximité du zonage UNESCO et de bâtiments remarquables est à prendre en compte dans la conception du projet qui peut impacter ces secteurs. Du fait de sa localisation en zone inondable, le projet peut impacter la dynamique de crue du fleuve. Le projet aura un impact positif sur la qualité des terrains, les usages prévus nécessitant la mise en compatibilité sanitaire ou l'évacuation des terres polluées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur une zone remblayée (terre nue) pour le site RFF et sur un parc d'activités pour le site Roques.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques particuliers.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est soumis pour partie au risque d'inondation (aléa faible). L'aléa de retrait-gonflement des argiles est qualifié de moyen au droit du site. L'aléa de remontée de la nappe est très élevé.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Compte tenu de sa nature (logements, bureaux, commerces), le projet porté par COGEDIM n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires particuliers. La pollution des terrains d'implantation du projet par des métaux et des hydrocarbures est susceptible de causer des risques sanitaires. Des mesures de gestion sont prévues de manière à rendre compatible les terrains avec l'usage de logements futur.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De par sa nature (logements), le projet engendra l'arrivée d'une nouvelle population qui se déplacera (voitures, vélos, transports en commun). Sur la base de 720 habitants nouveaux environ 720 véhicules supplémentaires susceptibles de circuler sur le secteur sont attendus.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet sera à l'origine de nouvelles sources de bruit qui seront toutefois limitées : bruits de chantier en phase de construction, bruits de voisinage et circulation des véhicules des résidents et des visiteurs en phase d'exploitation. Dans le secteur d'étude, le quai de Brazza est classé en voie de catégorie 4 avec un secteur affecté par le bruit d'une largeur de 30 m de part et d'autre de la voie.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>De par sa nature, le projet d'aménagement n'engendrera pas d'odeurs particulières. En l'absence de rejets atmosphériques industriels, les seules nuisances olfactives pouvant concerner le projet sont liées à la circulation automobile sur les axes routiers voisins. Les indices de qualité de l'air relevés sur l'agglomération bordelaise en 2015 ont été bons à très bons 70 % de l'année.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas de vibrations particulières et n'est pas concerné par ce type de nuisance.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des émissions lumineuses liées à l'éclairage des logements et des cheminements, et aux phares des véhicules des résidents et visiteurs. Le projet sera également concerné par les émissions lumineuses liées à la circulation automobile sur les axes routiers voisins et aux éclairages publics.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera aucun rejet particulier dans l'air. Les futurs bâtiments respecteront les dernières normes en matière d'économie d'énergie.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales seront rejetées au réseau public selon les règles en vigueur sur le territoire de Bordeaux Métropole (rejet calibré à 3 l/s/ha).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des rejets d'eaux usées vers le réseau d'assainissement public. La station d'épuration prévue pour recevoir les effluents a une capacité de traitement suffisante (station Clos de Hilde ou Louis Fargue).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Comme dans tout projet de logements, la vie des résidents engendrera la production de déchets (ordures ménagères). L'entretien des espaces verts génèrera la production de déchets verts.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est concerné par aucun zonage de protection du patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. Les orientations constructives permettront l'intégration du projet dans son environnement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une modification de l'usage du site : passage d'un état de friche sans usage (site RFF) et d'un parc d'activités à un usage de logements, bureaux et commerces.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet sont susceptibles de se cumuler à celles engendrer par les autres projets d'aménagement du secteur urbain de Brazza. Les impacts cumulés potentiels suivants sont recensés :

- extraction, évacuation, réutilisation ou mise en dépôt de matériaux. La demande en matériaux pourra se traduire par l'exploitation de carrières et des déplacements de poids-lourds ;
- émissions de gaz à effet de serre en phase chantier ;
- impacts sur les milieux aquatiques en phase chantier (entraînement de matières en suspension, sédimentation des cours d'eau, pollutions diverses) ;
- cumul des incidences hydrauliques des projets sur le risque d'inondation (problématique traitée par la réalisation de modélisations hydrodynamiques spécifiques) ;
- modification de la perception du paysage depuis et vers le site d'aménagement ;
- chantiers dus à la mise en place des réseaux divers (coupures, terrassements, modifications de circulation) ;
- cumul des apports de population nouvelles qui va se faire ressentir sur tous les équipements, services et activités qui accompagnent l'apparition de nouveaux foyers de population ;
- cumul des nuisances sonores liées à la réalisation de chaque projet (nuisances en phase chantier et liées à un apport important de populations nouvelles : véhicules, bruits de voisinages, etc.) ;
- cumul des déchets de chantier et des déchets des résidents en phase d'exploitation.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- bruit : cette problématique est traitée par une isolation acoustique adéquate des bâtiments concernés par le secteur bruyant ;
- inondation : le projet d'aménagement est conforme au plan guide du projet d'aménagement du secteur de Brazza et les modélisations hydrauliques ont montré une non-aggravation du risque d'inondation
- pollution des sols : la mise en œuvre de mesures de gestion simples (confinement par recouvrement, évacuation hors site) fera que le site ne présentera pas d'incompatibilité sanitaire avec le projet ;
- milieu naturel : vu la nature du projet et la gestion des EP et EU (collecte dans le réseau public), aucune incidence n'est attendue sur le site Natura 2000 « La Garonne ». Les enjeux relatifs à la faune et à la flore sont faibles, le site d'étude étant minéralisé à 80 %. La récréation d'espaces verts et les plantations prévues permettront d'offrir des espaces de remplacement de qualité à ceux de moindre intérêt qui auront été détruits ;
- arrivée de population : la concrétisation du projet se traduira par l'arrivée d'environ 720 habitants supplémentaires ce qui aura des incidences sur le fonctionnement des services (transport, enseignement, collecte des déchets, etc.), sur l'emploi et sur la circulation routière. Ainsi, le projet prévoit la création de stationnements pour les résidents au sein du projet afin de ne pas impacter la capacité de stationnement existante pour les riverains. Le projet s'inscrivant en zone constructible et en compatibilité avec les objectifs du PLU et de développement de Bordeaux Métropole, les besoins ont été anticipés.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Du fait de la prise en compte dans le projet des principaux enjeux, tels que rappelés ci-dessus, le projet devrait être dispensé d'une étude d'impact, d'autant que le secteur urbain de Brazza a fait l'objet, en 2015, d'une évaluation environnementale réalisée sur le modèle d'une étude d'impact classique. Cette évaluation intègre de facto les mesures et préconisations à mettre en œuvre par COGEDIM afin que voit le jour un projet en accord avec l'ensemble des enjeux identifiés

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Bordeaux

le, 21/04/2017

Signature

SNC COGEDIM AQUITAINE PAYS BASQUE

92 Rue Lucien Faure

33300 BORDEAUX

Tél : 05 56 00 13 70 - Fax : 05 56 00 13 90

888 620 015 RCS BORDEAUX

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus